

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) - Unité territoriale - Nièvre et Yonne –
ZI de la Plaine des Isles 89000 Auxerre

COURNON D'Auvergne, le 02 Août 2024

Objet : Note annexée – Demande examen au cas par cas - Centrale photovoltaïque au sol à Joigny (89)

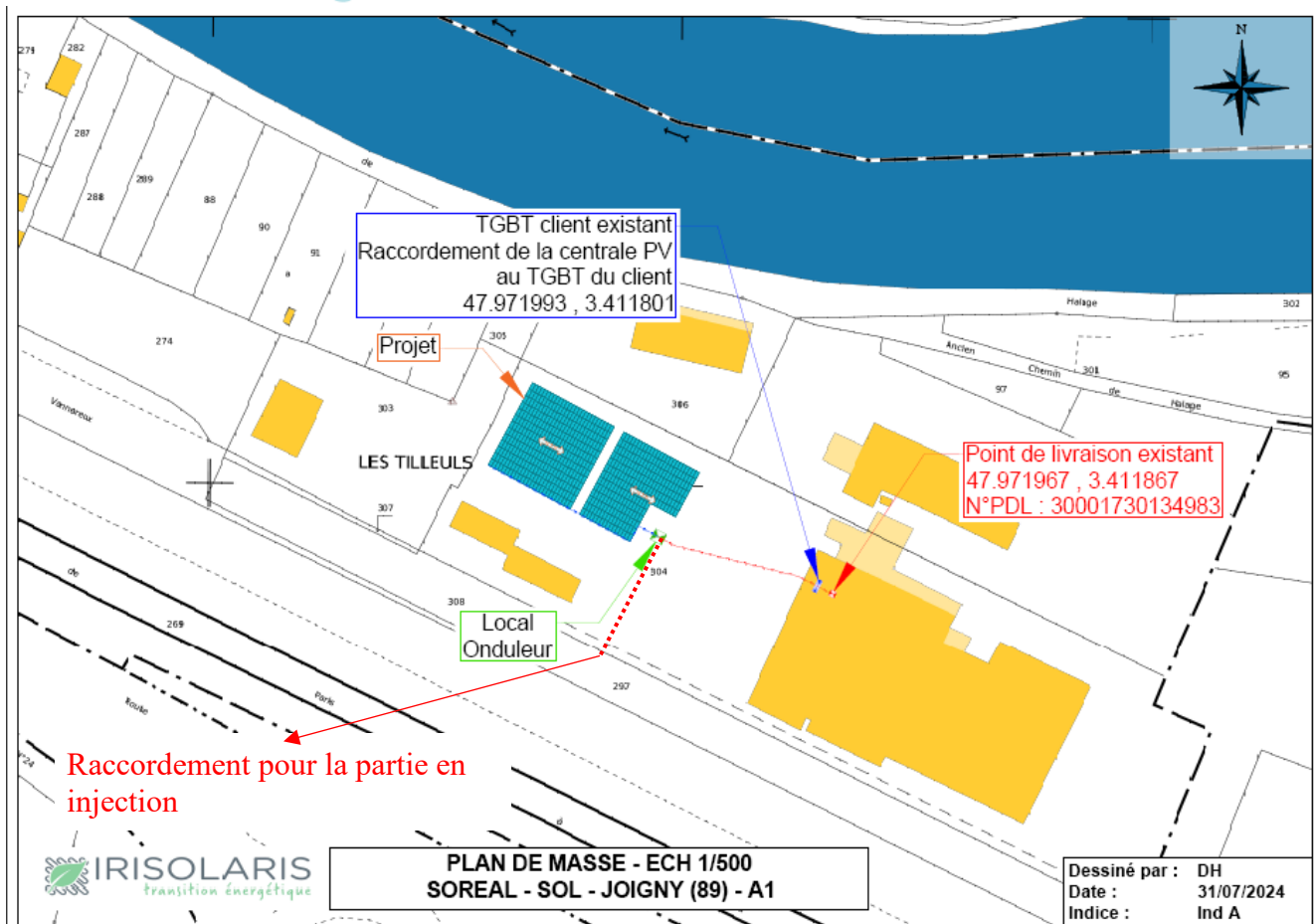
Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une note d'informations complémentaires pour le projet de centrale photovoltaïque au sol de « SAS SOREAL – Joigny (89) » :

1- Le raccordement du projet :

Le projet prévoit un raccordement par la mise en place d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT) au niveau des bâtiments existants de la coopérative agricole "SAS SOREAL". Ce TGBT sera intégré dans le bâtiment servant d'usine de stockage des aliments sur le site existant.

Une tranchée sera creusée pour raccorder le TGBT au local onduleur (voir tracé du raccordement – Plan du projet), qui sera installé sur la parcelle AX 0304 et raccordé à la rue Georges (voir la carte de localisation des éléments de raccordement du projet ci-dessous).



Localisation des postes de raccordement sur le site de Joigny (89)

Il est important de rappeler que le projet vise une autoconsommation avec une revente de surplus sur le réseau public.

2- Les caractéristiques techniques de l'installation :

• La clôture :

Le site est exploité par la coopérative agricole depuis plusieurs années et est déjà clôturé. Dans le cadre du projet, aucune modification de la clôture existante n'est prévue (voir photos du site ci-dessous),



Photo 1 : Localisation de la clôture existante– Site de Chatillon Sur Seine

Photo 2 : Localisation de la clôture existante et emprise du projet – Site de Chatillon Sur Seine

- **Le projet photovoltaïque :**
 - Hauteur minimale des panneaux : Environ 80cm
 - Espacement interstitiel entre les panneaux : Environ 0,02m
 - Espacement entre les rangées de panneaux : Environ 2m
 - Inclinaison : 15°
 - Technologie et provenance des panneaux : Monocristallin – Chine (Prévisionnel - Tout dépendra des disponibilités du fournisseur.)
 - Surface couverte par les panneaux : 3 957,9 m²
- 3- Détails techniques relatifs à la phase d'exploitation:**
- Durée prévue d'exploitation : 20 ans

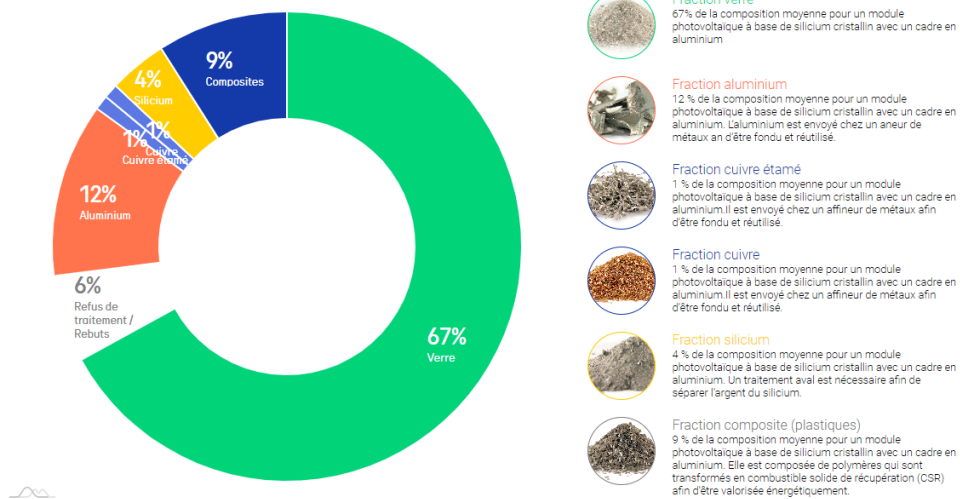
- Modalités de démantèlement : La coopérative, en tant qu'unique investisseur dans la centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation avec revente du surplus à Joigny, est responsable du démantèlement à la fin de la durée d'exploitation. Les travaux de démantèlement comprennent:
 - Le démontage des tables de support, y compris les tiges d'ancrage,
 - Le retrait du local technique (poste de livraison),
 - L'évacuation des réseaux câblés,
 - le démontage et le retrait des câbles et des gaines.

Les délais nécessaires pour le démantèlement de l'installation sont estimés à environ 3 mois. Le démantèlement en fin d'exploitation sera effectué en fonction de la future utilisation du terrain. Ainsi, il est possible qu'à la fin de la vie utile des modules, ils soient simplement remplacés par des modules de dernière génération, que la centrale soit reconstruite avec une nouvelle technologie, ou que les terres redeviennent vierges de tout aménagement.

- Modalités de recyclage : Irisolaris est affiliée à SOREN, anciennement connue sous le nom de PV Cycle, une association à but non lucratif créée pour concrétiser l'engagement des professionnels de la photovoltaïque en établissant une filière de recyclage des modules en fin de vie. À l'heure actuelle, SOREN gère un système entièrement opérationnel de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie dans toute l'Europe. La collecte des modules en silicium cristallin et des couches minces s'effectue selon trois procédés :

- Des conteneurs sont installés auprès de centaines de points de collecte pour de petites quantités,
- Un service de collecte sur mesure est proposé pour les grandes quantités,
- Le transport des panneaux collectés vers des partenaires de recyclage est assuré par des entreprises certifiées.

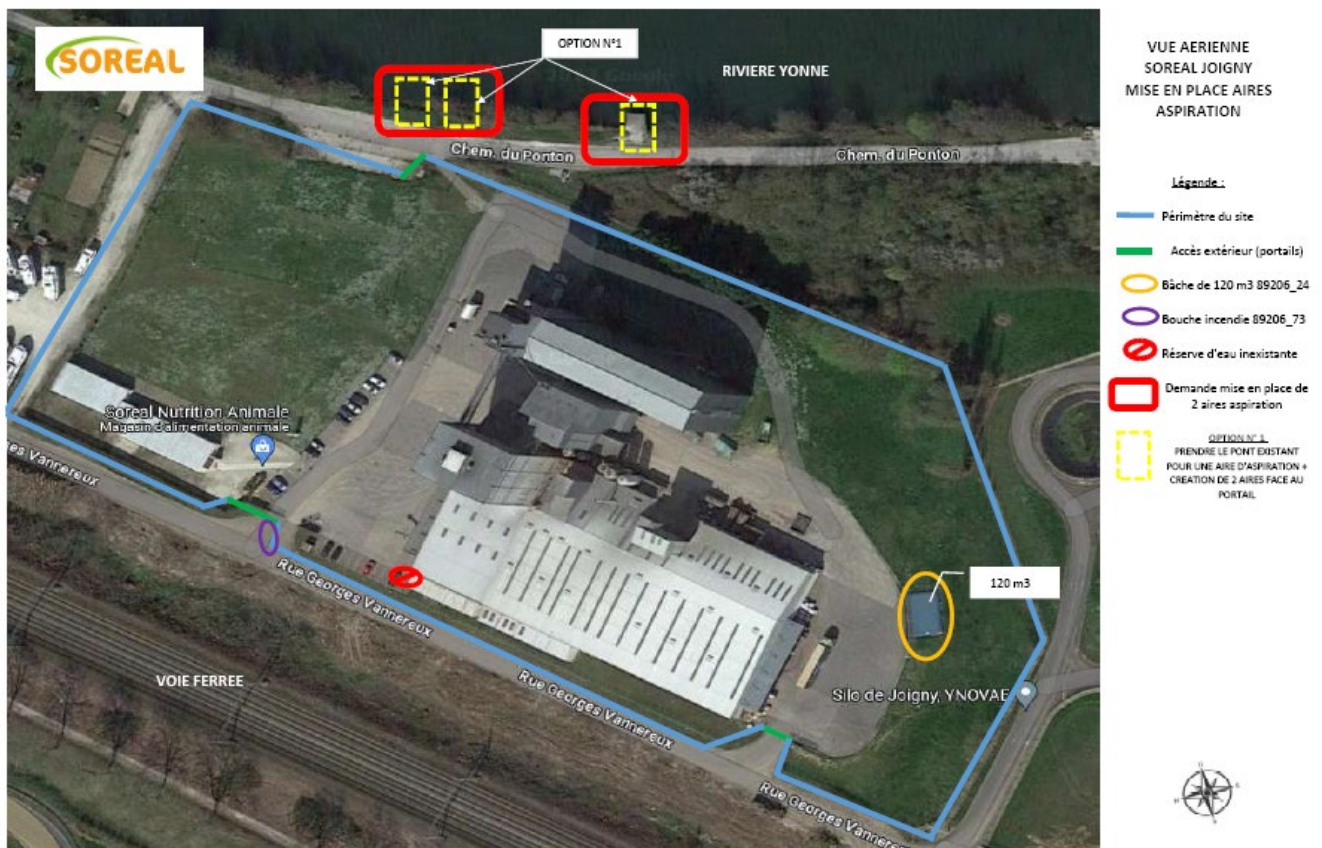
Les modules collectés sont ensuite démontés et recyclés dans des installations dédiées, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits. Le taux de recyclage atteint plus de 90 %.



Exemple de matériaux présents dans un panneau photovoltaïque – Source : PVCycle

4- Défense extérieure contre les incendies :

La coopération SAS SOREAL a obtenu un accord écrit du VNF (voies navigables de France) pour la mise en place de trois points d'aspiration pompier (raccordement sur la rivière de l'Yonne) -> Plan du raccordement validé ci-dessous :



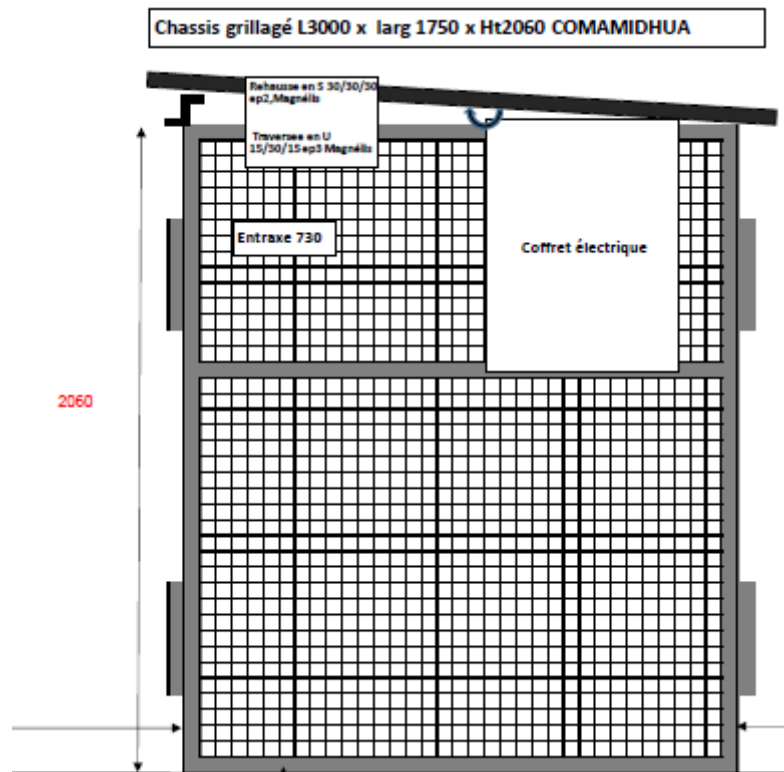
Une citerne souple de 120m³ est située également sur le site à 200m du site concerné par la demande et une bouche incendie située à l'entrée du site au niveau de la rue Georges Vannereux.

5- Caractéristiques techniques de l'installation photovoltaïque au sol :

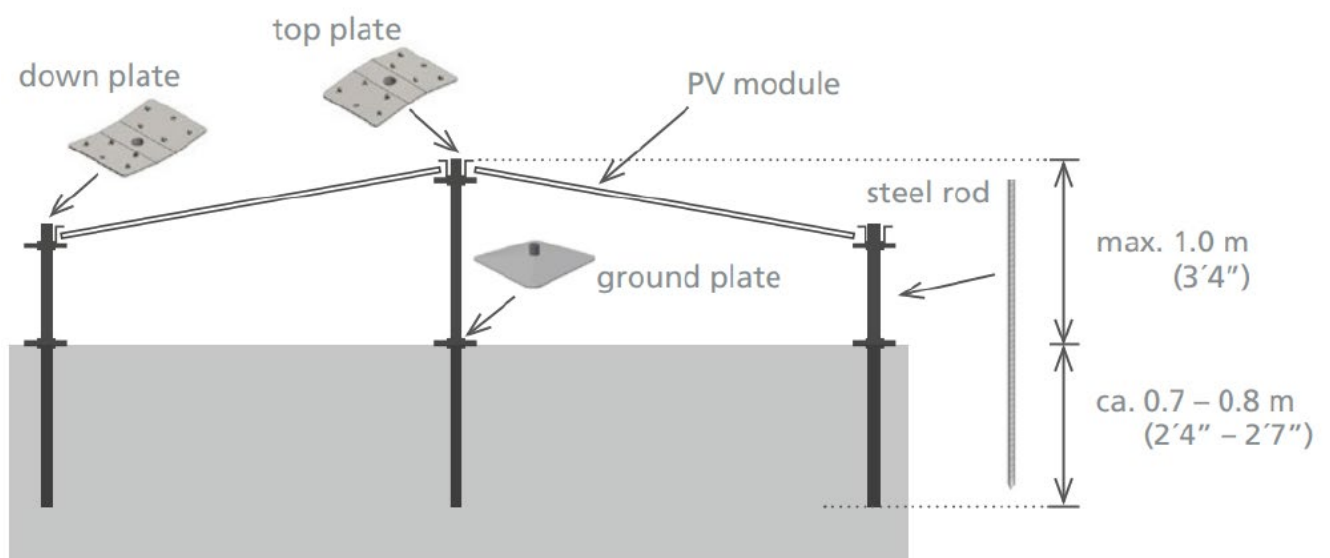
Durée et moment des travaux	Les travaux se réalisent sur une durée approximative d'un mois et comprennent la préparation du terrain, la pose des tiges PEG (pieux battus) et le montage de la structure. Les travaux commenceront aux alentours mai/juin 2025.
Nombre de rangées de panneaux	Environ 26 rangées
Type de module et provenance	JINKO JKM590N-72HL4-V - Chine
Hauteur minimale de la structure	Environ 50 cm

Hauteur maximale de la structure	1m																														
Surface totale projetée au sol	Environ 1736,2 m ²																														
Distance entre les rangées	Environ 80cm																														
Distance entre les tables	Distance entre les deux ilots Environ 3,20m																														
Inclinaison et orientation des panneaux	8° avec une orientation plein Sud																														
Production annuelle estimée	362,304 mWh/an																														
Technologie des panneaux	Monocristallin – Chine (Prévisionnel- tout dépendra des disponibilités du fournisseur lors de la phase avant travaux)																														
Evitement des émissions de GES en T de CO ²	<table><thead><tr><th></th><th>gCO2 émis pour la même quantité de kWh</th><th>Economie de CO2 réalisée par le PV (gCO2)</th><th>Economie de CO2 réalisée par le PV (tCO2)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Prod CO2 PV</td><td>195 349 000</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Prod CO2 mix français</td><td>291 531 744</td><td>96 182 744</td><td>100</td></tr><tr><td>Emissions évitées en moy (/an)</td><td></td><td></td><td>5</td></tr><tr><td>Emissions évitées par kWh produit</td><td></td><td></td><td>13,721</td></tr></tbody></table> <table><thead><tr><th></th><th>Gain gCO2 par arbre planté</th><th>Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) sur 30 ans</th><th>Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) par</th><th>Superficie forêt (ha)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Equivalent plantation arbres</td><td>12 000</td><td>10 000</td><td>500</td><td>7</td></tr></tbody></table>		gCO2 émis pour la même quantité de kWh	Economie de CO2 réalisée par le PV (gCO2)	Economie de CO2 réalisée par le PV (tCO2)	Prod CO2 PV	195 349 000			Prod CO2 mix français	291 531 744	96 182 744	100	Emissions évitées en moy (/an)			5	Emissions évitées par kWh produit			13,721		Gain gCO2 par arbre planté	Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) sur 30 ans	Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) par	Superficie forêt (ha)	Equivalent plantation arbres	12 000	10 000	500	7
	gCO2 émis pour la même quantité de kWh	Economie de CO2 réalisée par le PV (gCO2)	Economie de CO2 réalisée par le PV (tCO2)																												
Prod CO2 PV	195 349 000																														
Prod CO2 mix français	291 531 744	96 182 744	100																												
Emissions évitées en moy (/an)			5																												
Emissions évitées par kWh produit			13,721																												
	Gain gCO2 par arbre planté	Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) sur 30 ans	Nb Arbres plantés équivalents à l'économie CO2 du PV (sur la base du réseau nucléaire français) par	Superficie forêt (ha)																											
Equivalent plantation arbres	12 000	10 000	500	7																											
Consommation électrique équivalente en nombre de personnes/foyers	CONSOMMATION Consommation foyers Production 364 MWh/an Conso moyenne/foyer/an 4,8620 MWh/foyer/an Correspondance foyer 100 foyers																														

- Coupe du local onduleur :



- Coupe de la structure photovoltaïque



6- Analyse paysagère :

- Vue depuis la rue Georges Vannereux



Aucune co-visibilité n'est possible en raison de la haie longeant une grande partie du domaine public et des arbres à haute tige situés côté propriété voisine, empêchant ainsi toute vue sur le projet et vice versa.

- Vue depuis le Chemin du Ponton

Le projet sera visible depuis le chemin, utilisé principalement par la SAS Soreal. Aucun tiers (habitation) n'a une vue directe sur le projet en raison de la faible hauteur des structures photovoltaïques.



L'impact paysager du projet est qualifié de FAIBLE.

7- Classement ICPE :

La SAS SOREAL est classée ICPE sur le site de Joigny et est concernée par les rubriques suivantes selon l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2024-0049 du 23 février 2024 :

Désignation de l'activité	Rubrique ICPE actuelle	Régime actuel (*)	Observations
Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 2. uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production : a) supérieure à 300 t de produits finis par jour	3642-2	A	Rubrique principale (IED)
Broyage, concassage [...] 1. pour les activités relevant du travail mécanique, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : a) supérieure à 500 kW	2260-1	E	
Silos et installations de stockage, en vrac, de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable, à l'exception des installations relevant par ailleurs de la rubrique 1532 : 2. autres installations : b) si le volume total des stockages est supérieur à 5 000 m³ mais inférieur ou égal à 15 000 m³	2160-2	DC	
Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes. a. lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	2910-a-2	DC	

L'unité interdépartementale de la Nièvre et de l'Yonne a été contactée dans le cadre d'autres projets à l'échelle des départements. Veuillez trouver ci-dessous la réponse à la consultation de l'adjoint au responsable de l'UiD 58/89 :

De : DONNY François (Adjoint au responsable de l'UID) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/UD58-89/UD58 <francois.donny@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : lundi 26 février 2024 08:43

À : Lina Adjailia <lina.adjailia@irisolaris.com>

Cc : ud58-89.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Re: Tr: DEMANDE INFORMATIONS - Installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un site ICPE - 110 BOURGOGNE "BAZARNES"

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de francois.donny@developpement-durable.gouv.fr. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Madame,

Le sujet des installations photovoltaïques au sein des sites ICPE est complexe.

Je vous joins une présentation (réduite) qui explique les procédures selon les cas qui peuvent vous concerner.

Je pense que vous relevez du cas 3a d'après votre mail.

Il faut donc que l'exploitant ICPE 110 Bourgogne nous transmette un porter à connaissance (PAC) qui nous permettra de donner un "avis à donner sur la base des informations reçues dans le PAC qui doit aborder les interfaces entre le fonctionnement de l'ICPE et de la centrale photovoltaïque". (dans les 2 sens: risques induits par le PVolt sur l'ICPE et réciproquement).
Au vu du projet, on devrait conclure par un simple donner acte...

Cordialement

François DONNY

Adjoint au responsable de l'UID 58/89

Délégué pour le département de la Nièvre

Unité interdépartementale Nièvre/Yonne

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

40 rue de la préfecture, 58 026 Nevers CEDEX

Tél : 03 39 59 67 54 || Portable : 06 76 21 42 65

francois.donny@developpement-durable.gouv.fr

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Conformément à l'article R-512-33 du Code de l'Environnement, lorsqu'un exploitant d'une ICPE souhaite réaliser l'implantation d'une unité de production photovoltaïque au sein d'une installation classée de son site, il porte à connaissance du préfet cette modification avant sa réalisation et avec tous les éléments d'appréciation.

Selon le document transmis par l'UiD, le projet est situé en cas 3.a. Il est précisé que :

- La DDT peut interroger la DREAL sur le PC
- Un avis sera à donner sur la base des informations reçues dans le PAC.

Aucune étude ou attestation n'est à prévoir. Néanmoins, un PAC sera déposé avec le dossier de demande d'autorisation (DP).